

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE

Type de produit : Mélange

1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit de nettoyage des filtres de piscines

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour **la suisse** se référer à la section 16.2

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

Suisse: 145 (STIZ Zürich)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 -Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Corrosion cutanée - Cat1 - H314

Liquide inflammable - Cat3 - H226

Danger chronique pour le milieu aquatique - Cat3 – H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Corrosif (C) - R35

R10

R52/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger

H226 : **Liquide et vapeurs inflammables**

H314 : **Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves**

H412 : **Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**

Conseils de prudence - Prévention

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes
- ne pas fumer

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne pas faire vomir

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 - Substances

3.1.a Nom chimique : Acide chlorhydrique en solution aqueuse à 34%

N° CAS : 7647-01-0

N° CE : 231-595-7

Concentration : < 10%

N° d'enregistrement REACH : En cours

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Corrosion cutanée - Cat1 - H314

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique (inhalation) - Cat3 - H335

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C, Xi : R34, R37

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

3.1 - Substances (suite)**3.1.b Nom chimique** : Propane-2-ol**N° CAS** : 67-63-0**N° CE** : 200-661-7**Concentration** : < 20 %**N° d'enregistrement REACH** : 01-2119457558-25-xxxx**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Liquide inflammable - Cat 2- H225

Irritation oculaire - Cat2 - H319

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique (effet narcotique)

- Cat3 - H336

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi, R11, R36, R67

3.1.c Nom chimique : 4-(1,1,3,3-tetraméthylbutyl)phénol éthoxylé**N° CAS** :**N° CE** : 935-115-3**Concentration** : < 25 %**N° d'enregistrement REACH** : Non concerné (polymère)**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

: Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat4 - H302

Corrosion oculaire - Cat1 - H318

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Cat2 - H411

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: Xn, Xi, N, R22, R41, R51/53

3.1.d Nom chimique : Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, sels de sodium à 80%**N° CAS** : 90194-45-9**N° CE** : 290-656-6**Concentration** : < 25%**N° d'enregistrement REACH** : Non concerné (polymère)**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

: Toxicité aiguë (par voie orale) - Cat4 - H302

Corrosion oculaire - Cat1 - H318

Irritation cutanée - Cat2 - H315

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: Xn, Xi, R22, R41, R38

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

3.1 - Substances (suite)

3.1.e Nom chimique : Acide sulfurique à 35%
N° CAS : 7664-93-9
N° CE : 231-639-5
Concentration : < 40%
N° d'enregistrement REACH : En cours
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
Corrosion cutanée - Cat1 - H314
Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
: C, R35

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

4 - PREMIERS SECOURS**4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

Conseils généraux : De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Lui montrer l'étiquette. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Consulter un médecin en cas d'irritation.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison en cas de brûlures étendues.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau et faire boire de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un centre AntiPoison ou hospitaliser d'urgence.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de donnée

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Eau
: Ne pas utiliser l'eau en "jet bâton" afin d'éviter les projections.

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Point éclair = 31 °C Produit inflammable

Par corrosion des métaux, formation d'hydrogène inflammable et explosible.

Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Porter un vêtement de protection anti-acide.
- En cas de feu environnant refroidir les emballages avec de l'eau pulvérisée et les éloigner si possible.
- Rabattre les gaz/fumées/poussières par pulvérisation d'eau
- Se tenir éloigné d'éventuelles projections.
- Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition – Ne pas fumer

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Attention : produit acide et pouvant générer des vapeurs inflammables
- Conserve à l'écart des Produits incompatibles.
- Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition – Ne pas fumer
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Eviter de respirer les vapeurs
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Se tenir éloigné d'éventuelle projection

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Recueillir les fuites avec des matériaux absorbants neutres (sable, terre, diatomées...).
- Récupérer le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
- Nettoyer l'emplacement souillé avec des grandes quantités d'eau, récupérer les eaux.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de la chaleur.
- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques (Cf section 10).
- Manipuler à l'écart de toute source d'ignition
- Eviter la formation de brouillard, d'éclaboussures
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations
- Prévoir douches, fontaines oculaires, postes d'eau à proximité
- Ne pas verser d'eau dans l'acide

7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et ventilé dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la lumière et de l'humidité.
Eviter les températures > 40°C.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles (acides, combustibles, oxydants...).

Matériel d'emballage : Matière appropriée: plastique (PE, PP, PVC).
Matières non-appropriée: métaux.

7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

<i>Propane-2-ol</i>	: VLCT= 400ppm - 980mg/m ³
<i>Acide sulfurique:</i>	: VME= 1mg/m ³ (France 1999)
	VLE= 3mg/m ³ (France 1999)
	TLV-TWA= 1mg/m ³ (USA-ACGIH 2002)
	TLV-STEL= 3mg/m ³ (USA-ACGIH 2002)
	Valeur MAK= 0,1mg/m ³ (Allemagne 2000)
	MAC-TGG = 0,1 mg/m ³ (Nederland 2000)

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection Section 7

Equipement de protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	: En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire approprié et agréé.
<i>Protection des mains</i>	: Porter des gants appropriés pour les produits chimiques. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.
<i>Protection des yeux</i>	: Lunette de sécurité à protection intégrale
<i>Protection de la peau et du corps</i>	: Porter une vêtement de protection approprié
<i>Mesures d'hygiène</i>	: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1- Propriétés physiques et chimiques**

<i>Aspect</i>	: liquide moussant
<i>Couleur</i>	: légèrement jaunâtre
<i>Odeur</i>	: légèrement alcoolique.
<i>pH (à 100%) à 25°C</i>	: < 0,5
<i>Point de congélation/fusion</i>	: Pas de données
<i>Point d'ébullition</i>	: 90-95°C
<i>Point d'éclair</i>	: 31 °C
<i>Taux d'évaporation</i>	: Pas de données
<i>Inflammabilité</i>	: Pas de données
<i>Propriétés explosives</i>	: non explosif
<i>Pression de vapeur</i>	: Pas de données
<i>Densité apparente</i>	: 1060 à 1070 kg/m ³
<i>Solubilité(s)</i>	: Soluble dans l'eau en toutes proportions.
<i>Coeff partage: n-octanol/eau</i>	: Pas de données
<i>T° d'auto-inflammation</i>	: non auto-inflammable
<i>Viscosité</i>	: Pas de données
<i>Propriétés comburantes</i>	: non comburant

10 - STABILITE ET REACTIVITE**10.1- Réactivité**

- Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

- Attention : Produit acide, peut réagir violemment au contact des bases (dégagement de chaleur).
- Ne pas mettre le produit en contact avec des oxydants forts (hypochlorites, chlores organiques, sels peroxydés,...).

10.4- Conditions à éviter

- Chaleur (T°>30°C); dégagement de vapeurs inflammables
- Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température sera banni des locaux.

10.5- Matières incompatibles

- Alcalis forts, eau, oxydants, matières combustibles, alcool propargylique

10.6- Produits de décomposition dangereux

- Chlorure d'hydrogène

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES***Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange*****11.1- Toxicité aiguë****11.1.a- Propane-2-ol:***Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 5280 mg/kg (espèce: rat)*Toxicité aiguë par inhalation* CL50 = 72,6 mg/L sur 4H (espèce: rat)

CL50 = 47,5 mg/L sur 8H (espèce: rat)

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 = 12800 mg/kg (espèce: lapin)**11.1.b- 4-(1,1,3,3-tetraméthylbutyl)phénol éthoxylé :***Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 300 - 2000 mg/kg (espèce: rat)**11.1.c- Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, sels de sodium :***Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 1086 - 1980 mg/kg (espèce: rat) ; DL50 = 2250 mg/kg (espèce: souris)*Toxicité aiguë par inhalation* Donnée non disponible*Toxicité aiguë par voie cutanée* DL50 > 1000 mg/kg (espèce: rat)**==> Mélange n'est pas classé nocif****11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée****Provoque des brûlures de la peau****11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire****Provoque des lésions oculaires graves****11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.5- Mutagénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.6- Cancérogénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.7- Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.8- Effet sur le développement

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.10- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.11- Autres informations

Pas de donnée

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES*Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange***12.1- Toxicité****12.1.a- Acide chlorhydrique:**

Poisson: CL50 = 100-1000 mg/L sur 96H

12.1.b- Propane-2-ol:

Poisson: CL50 = 9640 mg/L sur 96H (espèce: Pimephales promelas)

Invertébré aquatique: CE50 = 13299 mg/L sur 48H (espèce: Daphnia magna)

Algues: CE90 > 1000 mg/L sur 72H (espèce: Desmodesmus subspicatus)

Bactéries: CE10 = 5175 mg/L sur 18H (espèce: Pseudomonas putida)

Bactéries: CE50 > 1000 mg/LH (espèce: Boues activées)

12.1.c- 4-(1,1,3,3-tetraméthylbutyl)phénol éthoxylé :

Poisson: CL50 = 1 - 10 mg/L sur 96H (espèce: Brachydanio rerio)

Invertébré aquatique: CE50 = 1- 10 mg/L sur 48H (espèce: Daphnia magna)

Algues: CE50 = 1 - 10 mg/L sur 72H (espèce: Desmodesmus subspicatus)

12.1.d- Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-13, sels de sodium :

Daphnie: CE50 = 4,1mg/L sur 48H

Algues: CE50 = 9,1mg/L sur 72H

Poisson: CL50 = 3,2mg/L sur 96H

Algues: NOEC =0,58 à 17mg/L sur 72H

12.1.e- Acide sulfurique:

Poisson: CL50 = 82 mg/L sur 24H (espèce : Brachydanio rerio)

Daphnie: CE50 = 29 mg/L sur 24H

==> Mélange est classé nocif pour les organismes aquatiques**12.2- Persistance et dégradabilité**

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4- Mobilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5- Autres effets néfastes

Données non disponibles

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION**13.1- Méthodes d'élimination**

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement
- Possibilité de diluer dans de l'eau (ne pas verser d'eau dans l'acide)

13.2- Emballages contaminés

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<i>N° ONU</i>	: 2924
<i>Désignation officielle</i>	: LIQUIDE INFLAMMABLE CORROSIF NSA (acide chlorhydrique, acide sulfurique, isopropanol (PE=31°C))
<i>Classe de danger</i>	: 3 + 8
<i>Groupe d'emballage</i>	: III
<i>Étiquettes</i>	: 3 + 8
<i>Code tunnel (ADR)</i>	: D/E
<i>Dangers pour l'environnement</i>	: Oui
<i>Remarque</i>	: Transport en Quantités Limitées, LQ=5L

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° ICPE	:
N° MEEDDAT	: Non concerné
Allemagne:	Registriernummer : Non concerné
Suisse:	SZID: 313535

**NETTOYANT FILTRE (liquide) / REVA-FILTRE**

Version précédente: 16/04/2010

Date de révision: 31/01/2012

16 - AUTRES INFORMATIONS :**16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3**

H225: Liquides et vapeurs très inflammables

H302: Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318: Provoque des lésions oculaires graves

H319: Provoque une sévère irritations des yeux

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

R10: Inflammable

R11 : Facilement inflammable

R22: Nocif en cas d'ingestion

R34: Provoque des brûlures

R35: Provoque de graves brûlures

R36: Irritant pour les yeux

R37: Irritant pour les voies respiratoires

R38 : Irritant pour la peau

R41: Risque de lésions oculaires graves

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse**Société : MAREVA AG****Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342****CH-4013 BASEL****Téléphone / Fax : Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923****Adresse E-mail: : tech@mareva.fr****16.3- Autres informations**

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.